



N° 2026_BU_065

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 23 juillet à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Marie-Claire RANVIER, Florence CIBICK, Eric VANNIER, Yves PERRAUDIN, Nicolas DECOURCHELLE, Patrick LORGÉ, Didier BOURLON, Gilles TEULADE, Manuel HOUSSAIS

Absents excusés : Alice COURANJOU, David BONGARD, Jean-Christophe SAVE, Pierre TISSIER-MARLOT

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Yves PERRAUDIN

Envoyé en préfecture le 04/08/2026

Reçu en préfecture le 04/08/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260723-2026_BU_065-DE

S²LO

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 10
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 10

Déchets Ménagers

Situation de la déchetterie de Luzy à la suite de l'incendie du 26 juin 2026 – Point d'étape et perspectives

2026_BU_065

Contexte

M. Patrick LORGÉ, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que, le 26 juin 2026, un incendie a détruit une partie importante de la déchetterie de Luzy, entraînant sa fermeture immédiate pour des raisons de sécurité. Depuis cet événement, les services de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan sont pleinement mobilisés afin d'assurer la continuité du service public de gestion des déchets tout en préparant la remise en fonctionnement d'un équipement adapté.

La présente note vise à informer le Bureau communautaire de l'état d'avancement des démarches engagées ainsi que du calendrier prévisionnel des différentes phases.

1. Mesures à court terme : Continuité du service ;

Plusieurs solutions ont été étudiées afin de limiter les conséquences de la fermeture :

- report des usagers vers les déchetteries du département de Saône-et-Loire, malgré leurs amplitudes d'ouverture limitées et leur vocation de sites d'appoint ;

.../...

- prise en compte des limites de capacité de ces équipements, qui ne permettent pas d'absorber l'ensemble des tonnages habituellement reçus à Luzy ;
- étude de la mise en place d'une déchetterie provisoire, sous réserve des autorisations réglementaires, notamment de la DREAL ;
- analyse de la possibilité de louer une déchetterie mobile, avec examen des conditions de prise en charge financière par l'assurance.

2. Actions engagées à moyen terme (1 à 2 mois)

Les premières opérations techniques et administratives sont en cours :

- 1^{ère} expertise de l'assurance réalisée le 9 juillet 2026 ;
- poursuite de l'enquête menée par la gendarmerie ;
- attente de l'autorisation de l'assureur permettant le lancement des opérations de nettoyage ;
- prise de contact avec une entreprise spécialisée pour le traitement des déchets toxiques pour demande de devis ;
- nettoyage du site, en particulier de la zone sinistrée ;
- sécurisation complète du site afin de prévenir tout risque pour les usagers et les intervenants ;
- poursuite des démarches administratives nécessaires à la reconstruction.

3. Perspectives à long terme : reconstruction du site

L'objectif demeure la reconstruction d'une déchetterie pérenne répondant aux besoins du territoire.

Le calendrier prévisionnel prévoit :

- réalisation d'une étude de faisabilité (durée estimée : 4 à 6 mois) => consultation de bureaux d'études : onze structures ont été sollicitées, trois réponses sont attendues ;
- recherche des financements mobilisables (assurance, ADEME et autres partenaires) ;
- désignation d'un maître d'œuvre ;
- élaboration du cahier des charges, des études techniques et des plans ;
- dépôt du permis de construire ;
- lancement des procédures de consultation des entreprises (appel d'offres travaux) et des travaux par la suite ;

Conclusion

L'incendie du 26 juin 2026 constitue un événement majeur pour le service déchets de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan. Les équipes sont pleinement mobilisées pour garantir une solution transitoire aux usagers tout en préparant la reconstruction de l'équipement dans les meilleures conditions techniques, financières et réglementaires.

Le Bureau ainsi que le Conseil communautaire seront tenus régulièrement informés de l'évolution de la situation, des résultats des expertises, des modalités de financement ainsi que du calendrier de reconstruction.

Le tableau ci-dessous présente les éléments à jour du 11/07.

.../...

court terme	moyen terme	long terme
report de charge	réouverture partielle	reconstruction du site
1 report sur les déchetteries du 71 les deux déchetteries sont peu ouvertes et sont des déchetteries d'appoint pas tous les flux pas la capacité d'absorption de nos tonnages	1 travail administratif expertise de l'assurance jeudi 09/07 à 15h00 enquête gendarmerie Retour de l'assurance pour autorisation nettoyage	1 étude de faisabilité contact avec 11 bureaux d'étude => 3 réponses attendues financement (assurance, ademe) cahier des charges, étude, plans et rendus de l'étude
2 Déchetterie provisoire pas l'accord de la Dreal	2 nettoyage du site contact avec sarpiindustrie pour toxiques nettoyer toute la partie droite sécuriser le site état des lieux (élec, compacteurs...)	2 appel d'offre MOE 3 désignation d'un maître d'œuvre 4 permis de construire + appel d'off 5 CAO 6 phase de travaux 7 réception travaux 8 enregistrement ICPE dréal 9 communication réouverture 10 ouverture
3 location d'une déchetterie mobile voir si prise en charge par l'assurance ne concerne pas tous les flux	3 demande de réouverture partielle pas de flux toxiques ou dangereux changement de règlement de collecte	4 à 6 mois 2 à 3 mois 6 à 9 mois 1 à 6 mois
4 report sur Cercy et Préporché personnels heures d'ouvertures capacité de stockage		

financements des opérations, révision REOM__, déploiement des moyens humains, validation des élus (commission, bureau et conseil communautaire

Il est prévu au budget 2026 60 000€ TTC de travaux sur la déchetterie de Luzy avec, notamment, le remplacement du bungalow et tous les travaux annexes ainsi que l'aménagement de la plateforme de déchets verts.

3 devis d'étude de faisabilité ont été reçus et seront présentés à l'expert de notre assurance.

Après en avoir, le bureau communautaire, l'unanimité, donne délégation à la Présidente pour :

- **demander des subventions auprès de l'ADEME et des différents financeurs permettant de réduire le reste à charge pour la collectivité,**
- **signer le devis le plus en adéquation avec les besoins du service en concertation avec le Vice-Président en charge de la thématique.**

Envoyé en préfecture le 04/08/2026

Reçu en préfecture le 04/08/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260723-2026_BU_065-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 23 Juillet 2026**

**Le Secrétaire de Séance,
Yves PERRAUDIN.**



**La Présidente,
Jocelyne GUERIN.**